

Le Lavandou

Année de création - Ministère de l'Intérieur

083-218300705-20180912-AM2018261-AR



Document certifié exécutoire

Reception par le préfet: 13/09/2018

Mairie

ARRETE MUNICIPAL N°2018261

PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Direction Générale des Services
GB/TM/MNA

Le Maire de la Commune du Lavandou,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et suivants, L.2213-1 et suivants,

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques, et notamment ses articles L. 2122-1 et suivants portant réglementation des occupations du domaine public,

CONSIDERANT que l'Office de Tourisme du Lavandou, organise différentes animations dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, le samedi 15 septembre 2018,

CONSIDERANT qu'il convient de réserver un emplacement sur l'emprise du domaine public communal et de réglementer temporairement et exceptionnellement l'occupation du domaine public en vue de garantir le bon déroulement de la manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Un emplacement situé Quai Baptistin Pins, tel que figuré sur le plan annexé au présent arrêté municipal, sera réservé et mis à la disposition de l'Office de Tourisme du Lavandou pour l'organisation d'animations dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, le samedi 15 septembre 2018 de 10h00 à 12h30.

ARTICLE 2 : La présente occupation temporaire du domaine public sera matérialisée sur le site par un dispositif adapté, mis en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 : Un recours pourra être déposé contre le présent arrêté municipal devant le Tribunal Administratif de Toulon, sis 5, rue Racine, B.P 40510 -83041 TOULON Cedex 9- dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale et les Services de la Police Municipale du Lavandou, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Lavandou, le 12 septembre 2018.

Le Maire,

Gil BERNARDI.



Hôtel de Ville
Place Ernest Reyer
83980 Le Lavandou

Téléphone 04 94 051 570
Télécopie 04 94 715 525